

Saint-Cloud, le 8 novembre 2022

Chère paroissienne, cher paroissien,

Après les années Covid, nous pensons être revenus au fonctionnement normal de notre belle paroisse et voilà que nous retombons dans une crise énergétique qui va mettre gravement en difficulté nos finances. Nous portons toujours ce grand désir de partager notre foi et de répondre concrètement aux besoins de nos prochains les plus nécessiteux. Et, comme vous le savez, cela requiert des moyens matériels. D'où l'objet de ma lettre.

D'après nos contrats, négociés en groupe avec le diocèse, les frais d'électricité doubleront et les frais de gaz pour le chauffage feront plus que tripler. Même en réduisant le chauffage de nos 4 églises et de nos locaux au strict minimum, nous estimons que le coût de l'énergie passera de 6% à environ 20% du budget en 2023.

Je me permets de vous rappeler la grande importance du « Denier de l'Église », qui représente environ 60 % des recettes de notre budget annuel. Le besoin de financement supplémentaire serait en 2023 de l'ordre de 23% des recettes du denier (référence 2021). Ainsi, votre effort accru de don, s'il est possible dans cette période qui est difficile financièrement pour chacun, sera essentiel pour accompagner la paroisse face à cette difficulté financière qu'elle va rencontrer. Il me semble important de préciser ici que le Denier de l'Église ne sera pas destiné à remplir le fond de dotation pour les victimes des abus sexuels subis dans l'Église.

Si vous avez déjà fait votre don pour l'année 2022, soyez-en dès à présent remercié, mais je me permets d'appeler votre attention sur le besoin de financement 2023. Si vous n'avez pas encore eu l'occasion de faire votre don, je vous invite à y penser avant le « rush » de Noël. Je suis conscient du fait que vous êtes sûrement sollicités par beaucoup d'œuvres et d'associations. Elles seront chacune très heureuses de recevoir votre aide financière, mais il est clair que la participation au « Denier de l'Église » doit toujours rester un appel prioritaire pour tout chrétien, car sans lui aucune paroisse ne pourrait garder longtemps ses portes ouvertes.

**Nous insistons à nouveau sur l'intérêt des prélèvements réguliers pour la trésorerie de la paroisse, par rapport au versement annuel choisi jusqu'à présent par la majorité.**

Je vous remercie pour l'attention que vous apporterez à cette lettre et vous assure de mon dévouement et de ma prière.



Père Richard Greenslade, curé.

**Vous pouvez faire votre offrande :**

- Par prélèvement automatique permettant un échelonnement sur l'année. (Le formulaire correspondant est inclus dans la brochure jointe)
- Par chèque à l'ordre de "ADN paroisse de Saint-Cloud" à envoyer au "Secrétariat paroissial - 5 place de l'Église - 92210 Saint-Cloud"
- Par carte bancaire sur le site sécurisé du diocèse de Nanterre : <https://denier.diocese92.fr/donner/~mon-don>

Précisons que, pour les paiements par carte et les versements par prélèvements, les sommes transitent par l'Economat Diocésain et sont reversées intégralement à notre Paroisse.

**Votre don rentre dans la catégorie des dons culturels donnant droit à une réduction d'impôts de 75% dans la limite de 554€ (tous dons confondus) au-delà, cette réduction est de 66% (plafonné toutefois à 20 % du revenu imposable).**